Vol. XL — Saint-Boniface, Manitoba, 28 Juin 1911. — No. 34


ABONNEMENT
$1.00 par année
1.50 "
2.00 "
TARIF DES ANNONCES
12 cents
8 "
AVIS ... PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA







Chronique de la Province

SAINT-CLAUDE, LE 26

La Société St.-Jean-Baptiste de St.-Claude a célébré notre fête nationale avec un éclat inaccoutumé. La messe fut très solennelle. Le Révérend Père Proulx, S. J. du Collège de St-Boniface prononça un superbe sermon. Si elle n'avait pas été dans le lieu saint, la foule aurait certainement accueilli par des applaudissements répétés les phrases de l'éloquent orateur.

La musique était conduite par les Révérendes Soeurs de notre couvent. Le petit St-Jean-Baptiste, enfant de M. C. Arbez était ravissant sous sa toilette de blanche fourrure.

L'église était littéralement remplie. Après la messe, la foule se rendit à la gare pour recevoir des visiteurs attendus. Mentionnons entr'autres: M. A. Potvin, vice-président de la Société St-Jean-Baptiste de St-Boniface, et délégué de cette dernière à la fête de St-Claude et représentant du Président de la société St-Jean-Baptiste de Manitoba pour la circonstance, M. C. F. Cardinal, Président de la société St-Jean-Baptiste de Winnipeg, et le Club des Acteurs de Fannystelle.

On reçut ces visiteurs au son joyeux de "Vive la Canadienne" joué par notre fanfare dirigée par M. Ed. Jean de Haywood, puis on se rendit en procession à l'hotel où l'on avait préparé un somptueux banquet dans une salle décorée de verdure et de fleurs.

Apres ce repas où les convives se montrèrent tous joyeux, l'on se rendit sur le lieu du pique-nique. On y avait érigé un pavillon de feuillage, à façade ouverte, ou prirent place le Rév Père Joseph Radaz, curé de St-Claude, M H H. Fortin, président de la Société St Jean-Baptiste de St-Claude, M. Staples, député au parlement fédéral, MM. A. Potvin et C. F. Cardinal, les principaux officiers de la société St-Jean-Baptiste de St-Claude et notre vaillante fanfare.

Des discours furent prononcés dans l'ordre suivant. le Rév. Pére Joseph Radaz, MM. A. Potvin, H. H. Fortin, W. Staples, M. P., et C. F. Cardinal.

On exécuta ensuite un programme de courses et de jeux. Dans la soirée, il y eut dans la salle de l'école une séance dramatique donnée par les amateurs du Club de Fannystelle. On y joua "Les manifestes électoraux" et "L'honneur est satisfait" deux comédies qui excitèrent l'intérêt et souvent le rire franc d'un nombreux auditoire.

Somme toute, cette fête fut un brillant succès Nous en félicitons les organisateurs. Nous avons remarqué au cours de cette journée, l'union intime existant entre les divers groupes d'origine française. C'est de bon augure pour l'avenir.

LA BROQUERIE

Dimanche dernier le 18 juin au soir, avait lieu pour la première fois en cette paroisse, à l'école du village, dirigée par Mesdemoiselles M. A. Trudel de Montréal et Dallas Gagnon de Winnipeg, la distribution solennelle des prix aux élèves de cette maison, sous la présidence de M. le Curé Giroux, ayant à ses côtés son honneur M. le maire et MM, les Commissaires.

Cette cérémonie fut précédée d'une jolie séance littéraire, récréative et musicale suivie de la lecture des notes et de la distribution des prix au milieu des acclamations des spectateurs venus tant de la paroisse que de l'étranger pour applaudir aux succès de nos jeunes et prouvant par là qu'on sait apprécier l'éducation à sa juste valeur, en même temps qu'on a su trouver le bon moyen de faire comprendre aux enfants l'importance d'une solide instruction.

Nous ne pouvons faire mieux que de donner ici les noms des généreux donateurs des Prix spéciaux: D'abord le digne pasteur de la paroisse M. le Curé Giroux 2 médailles d'or offertes pour l'instruction religieuse et décernées à Melles Anna Pellettier et Irma Balcaen; 1 médaille d'argent offerte par Mlle M. A. Trudel, pour l'assiduité, méritée par M. Edmond Boily; 1 médaille d'argent offerte par Mlle Gagnon pour l'assiduité, méritée par Mlle Emma Brisson; M. A. Préfontaine M. P. P., 1 livret de banque de la valeur de $5 00 pour mathématique décerné à Mlle Angèle Boily; Messieurs Ernest Boily, président de la C. S. et Simard, commissaire, 1 chapelet en nacre de perle; MM. F X. Langlais Séc.-Trés. et Alex Gagnon, commissaire, 1 livre de messe en maroquin, et M. St-Laurent, Maire, un joli volume pour la bonne conduite. La séance se termina par une touchante allocution de M. le Curé qui félicita chaleureusement les élèves pour leurs succès remportés dans la séance et dans leurs examens de la veille qui furent brillants M. le Curé bénit les élèves et ces derniers entonnèrent le "God save the King" et "Good Night". La fanfare nous gratifia de deux jolis morceaux de musique.

La plus large part de mérite de cette belle fête revient aux directrices de cette maison. Melle M. A. Trudel qui partira le 20 juin au soir pour Montréal où elle passera les vacances au milieu de sa famille Melle Dallas Gagnon de Winnipeg l'accompagnera,

Bon voyage, bonnes vacances et heureux retour !...

Service anniversaire

Le service anniversaire de Feu le Docteur J. H. O.Lambert sera célébré par Monseigneur Dugas, lindi, le 3 juillet prochaiun, à 9.30 heures de l'avant midi-Tous sont priés d'y ssister sans autre invitation.

$50 de Recompense

DISPARU—depuis le 1er juin 1911 William Eddleston de faible intelligence, grandeur 5 pieds 9 pouces, agé de 29 ans, teint noir, porte moustache et barbe noire, petite bouche, portait chapeau mou noir, viel habit de nuance gris foncé, avec pièces sous les poignets de chaque manche, vieilles paire de chaussures avec pièces. La dernière fois qu'il a été vu il était dans un wagon avec un fermier sur la rue Pembina vers le 8 juin. La récompense ci-dessus mentionnée sera payée à toute personne qui pourra fournir des informations aidant à le trouver, ou à toute personne qui le gardera jusqu'à ce que M. et Mde S Eddleston en soient avertis. Phone Main 2869, 607 Manitoba Ave. Winnipeg, Man.

Le Manitoba

Mercredi, 28 Juin 1911

NOTRE FETE NATIONALE

—Malgré la pluie qui venait de tomber et celle qui menaçait encore, un grand nombre de patriotes se réunissaient à l'Hotel de Ville à l'heure indiquée, le matin du 22 juin.

Le nombre des canadiens-français qui prirent part à la procession se serait certainement quintuplé, si l'on n'avait pas pas craint la mauvaise température.

Cette température incertaine nous a fait d'autant mieux apprécier la bonne volonté et le précieux appui des sociétés nationales métisses, françaises et belges, qui vinrent en si grande force défiler dans nos rues à la suite de leur drapeaux respectifs.

Ce ralliement des divers groupes de commune origine, l'unisson de tous les coeurs dans la célébration de la patrie française du nouveau monde nous ont remplis de joie.

Aussi, lorsque dans la procession nous avons enlevé nos chapeaux et nous nous sommes inclinés devant les drapeaux divers, comme nos âmes étaient débordantes de reconnaissance envers nos braves métis, et envers la France aimée et la sympathique Belgique qui nous ont envoyé de nouveaux frères pour partager nos espérances et nos aspirations!

La foule se rendit dans l'ordre et par les rues indiqués au programme, à la demeure de l'Honorable Juge Prendergast, Président de la Société St-Jean-Baptiste de Saint-Bonifaee, et de là, à la Cathédrale. La Fanfare de St-Boniface marchait au front en faisant entendre des airs nationaux. Le petit St-Jean Baptiste, "joli comme un coeur" dans son blanc costume, et près de son mouton, était accompagné de son père Son Honneur le Maire Bleau et conduit dans l'automobile gracieusement prêté par M. Rodolphe Côté.

Les officiers des diverses sociétés nationales allèrent saluer Monseigneur l'Archevêque au Palais archiépiscopal et l'escortèrent à la Cathédrale. Monseigneur Dugas, P. A. V. G., curé de la paroisse, reçut Sa Grandeur et lui présenta l'eau bénite. Pendant que Monseigneur et son nombreux clergé se rendait vers le choeur, l'orgue jouait de toute sa puissance: "O Canada, terre de nos aïeux."

On avait préparé des sièges d'honneur où prirent place les messieurs suivants: L'Honorable Juge Prendergast, Président de la Société St-Jean-Baptiste de Saint-Boniface; M. Joseph Baril, Président de la Société St-Jean-Baptiste de Manitoba; M. Roger Goulet, Président de l'Union Nationale Métisse de Manitoba, M. C. F. Cardinal, Président de la Société St-Jean-Baptiste de Winnipeg; M. Jules Grymonpré Président de l'Union Nationale Française de Manitoba; M. Pierre Bossuyt, Président de la Société Nationale Belge; M. le Docteur F. Lachance, Ex-Président de l'A. C. J. C. MM. Siméon Dussault et A. Potvin, vice-présidents de la Société St-Jean-Baptiste de St-Boniface, les deux vice-présidents de la Société St-Jean-Baptiste de Winnipeg.

Sa Grandeur Monseigneur Langevin célébra la messe pontificalement assisté du Rév. Père Magnan, O. M. I. et du Rév. Père Blain, S. J. comme diacre et sous-diacre d'honneur. M. l'abbé Hormas Langevin remplissait les fonctions de prêtre-assistant. MM. les abbés Béliveau et Prud'homme agissaient comme diacre et sous-diacre d'office. Maitre de cérémonies: M. l'abbé Leroux.

Monseigneur Dugas prononça le sermon de circonstance. Il relata avec une maëstria remarquable l'époque glorieuse de nos ancêtres travaillant sans relâche depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours pour l'expansion du règne de Dieu: Gesta Dei per Francos. Il jeta ensuite un coup d'œil sur notre situation actuelle et tira des conclusions pratiques pour notre avenir national.

La quête fut faite par M. et Madame S. M. Jean, et M. et Madame E. J. O'Sullivan.

Le choeur de l'orgue chanta avec brio la messe Royale harmonisée. A l'offertoire on rendit très bien un superbe "O Deus, ego amote".

Après la messe, l'Honorable Juge Prendergast présenta à Monseigneur l'Archevêque une magnifique adresse que nous publierons la semaine prochaine.

Monsieur Jos. Baril Président de la Société St-Jean-Baptiste de Manitoba, vint ensuite présenter à Monseigneur Langevin la protestation des canadiens-français de Manitoba contre les fêtes italiennes. La signature de ce document se continue, et, sous peu, il espère pouvoir remettre toutes les signatures attendues entre les mains de l'autorité ecclésiastique.

La réponse de Monseigneur l'Archevêque fut, comme toujours chaude et vibrante d'éloquence. Son grand coeur se dévoue au salut et au bien-être des ouailles de toute nationalité, mais il ne saurait renier son sang et oublier ce que nos ancêtres ont fait pour l'église et pour le drapeau britannique. Sa Grandeur félicite Mgr Dugas et l'Hon. Juge Prendergast des documents pleins de valeur historique qu'ils ont préparés et M. Joseph Baril, du magnanime mouvement entrepris par la Société dont il est le président. Puis, dans une superbe péroraison, il acclame le Roi George V, couronné ce jour-là.

La foule reconduisit ensuite Monseigneur Langevin à son palais archiépiscopal, et l'Hon. Juge Prendergast à sa résidence. Elle se dispersa après avoir salué par des hourras le Président et le petit St-Jean-Baptiste.

Dans l'après-midi, elle se réunissait de nouveau sur le terrain du Collège où fut exécuté au milieu d'un entrain peu usité un programme de courses et de jeux.

Un évènement d'une grande importance eut lieu dans l'après-midi. Se dérobant aux plaisirs bien légitimes du pique-nique, quelques citoyens se réunirent dans la salle du Collège où ils voulurent marquer le quarantième anniversaire de la Société St-Jean-Baptiste de St-Boniface, en jetant ici la fondation d'une succursale de la Société du Bon Parler français au Canada. Nous donnerons plus tard les détails concernant cette fondation et l'oeuvre à poursuivre par la nouvelle société.

On jeta aussi à cette réunion une semence d'idées concernant la colonisation dans nos paroisses.

Le soir, il y eut concert en plein air donné par les élèves des écoles Provencher et Taché, puis discours patriotiques prononcés par Son Honneur le Maire Bleau, M. Thos Berry et l'Hon-Juge Prendergast.

Cette démonstration du soir était une célébration conjointe du Gouvernement du Roi, par Société St-Jean Baptiste, et les citoyens de Norwood sous le patronage de nos autorites civiques.

Elles se termina par un Jeu d'artifice qui surpassa en splendeur tout ce qui fit de semblable dans la province ce jour la L'Hotel de Ville était illuminé, et dans plusieurs en droits de la Cité, on voyait flotter inscriptions suivantes; God save the King Dieu savue le Roi;"

Ceux qui assistaient-à cette fête remplie de patriatisme et de marques non équivoques de loyauté envers la Couronne britanique, ne sauraient en perdre l'heureux souvenir.

Hon. T. Mayne Daly

L'Honorable L. Mayne Daly ancien ministre à Ottawa, avocat et Magistrat de Police à Winnipeg est décédé subitement samedi dernier, vers les cinq heures du matin.

C'est une belle personnalité qui disparait.

Homme de talent, esprit large, citoyen intègre M. Daly ne laisse en mourant que des admirateurs.

Il fut un ami des Canadiens-français et de la minorité catholique de cette province. Orateur à la parole facile et éloquente, il fut toujours un avocat ardent de toutes les grandes causes sociales.

La mort de cette homme de bien est une grande perte pour le pays.

Le *Manitoba* se fait un devoir de déposer sur sa tombe les regrets des Canadiens-français.

Societe du Parler Francais du Manitoba

AFFILIEE A LA SOCIETE MERE DE QUEBEC.

A l'occasion de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste le 22 juin, pendant que le pique-nique battait son plein dans la cour du collège de Saint-Boniface, les principaux officiers de la Société, quelques menbres du cercle La Vérendrye, de l'A. C. J. C. et quelques patriotes, prêtres et laïques, se réunirent en un congrès improvisé et jetèrent les fondations d'une succursale de la *Société du Parler Français au Canada*, devant être connue sous le nom de *Société du Parler Français du Manitoba* et affiliée à la Société mère de Québec.

Le président d'honneur de la succursale Manitobaine la deuxième en date, venant après celle de Montréal établie au printemps de 1910—est S. G. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface Vice président d'honneur: l'honorable Juge L. A. Prud'homme Membre de la Société Royale du Canada Memb. d'hon. Mgr F. A. Dugas, P. A. G. l'honorable A-C. La Rivière, fondateur de la Société Saint-Jean.Baptiste de Saint-Boniface en 1871 M. l'abbé A. A. Cherrier, curé de l'Immaculée-Conception à Winnipeg, le R. P. Joseph Carrière, S. J., recteur du collège de Saint-Boniface, et M. Joseph Bernier député provincial de Saint-Boniface.

Membres actifs.—Président: L'honorable Juge J. E. Prendergast, président de la Société Saint Jean-Baptiste. Vice-précident; M. M. J. A. F. Bleau, maire de la ville de Saint-Boniface, et M. Joseph Baril de la paroisse de Saint-Jean Baptiste, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste provinciale. Secrétaires: MM. J. A. Beaupré, avocat, président du cercle La Vérendrye, et M. G. R. Brunet, ancien instituteur et secrétaire du bureau de police de la ville. Trésorier: M. Albert Auger, étudiant en génie civil.

Conseillers M.M. Roger Goulet, inspecteur des écoles bilingues et président de *l'Union Nationale Métisse* Jules Grymonpré, notaire et président de *l'Association Nationale Française*, Pierre Bossuyt; président du *Club Belge*. C. F. Cardinal, président de la *Société Saint-Jean-Baptiste* à Winipeg; le R. P. Joseph Blain, S. J. préfet des études du collège de Saint-Boniface, MM. les abbés Arthur Béliveau, procureur de l'archevêché, et Denys Lamy, directeur des Cloches, MM. L Hacault, de Bruxelles, Dr Gendreau, de Saint-Norbert, Dr Bélanger de Saint-Pierre. L. A. Delorme, avocat, de Winipeg, Dr F. Lachance, échevin, A. Pot vin, inspecteur des écoles bilingues. C. H. Royal avocat. E. Guibault, A. LaRivière et Jean Bacuez, ces derniers sont de Saint-Boniface.

La nouvelle société a eu sa première réunion dimanche dernier le 25 du courant au collège. On a pris les mesures nécessaires pour affilier la nouvelle succursale à la *Société du Parler Français au Canada* et l'on a décidé de tiavaillier incessamment à la préparation d'un travail élaboré sur l'état et la situation du français au Manitoba et dans l'Ouest en vue du congrès de l'an prochain à Québec.

Public Notice.

Notice is hereby given that the Trustees of the School District of St. Anne de l'Eglise, No. 1254, have passed a by-law.—No. 2—authorizing the borrowing upon the credit of the said school district of the sum of $6000.00, and the issue of debentures therefor, for the purpose of purchasing a school site, erecting a school house and the furnishing of the same and its appendages, pursuant to the provisions of the Public Schools Act.—and have requested Council of the Rural Mmnicipality os St. Anne to submit the said by-law to the ratepayers of said school district to be voted on in the manner provided in and by The Municipal Act, with regard to by-laws authorizing the creation of debts.

Now, therefore, the Council of the Rural Municipality of St. Anne enacts as follows: 1st—The said by-law shall be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon, on THURSDAY, THE 20TH DAY OF JULY, A.D. 1911, between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of said day, at the following place, that is to say, at the Municipal Hall, in said School District 2nd—That the Deputy Returning Officer for taking the votes at said place shall be as follows:—L. R. MAGNAN.

That the Secretary-Treasurer of the said Municipality shall cause to be published in one issue of "THE MANITOBA GAZETTE," and in "THE MANITOBA," a public newspaper published at St. Boniface, once in each week for three successive weeks, the last of which shall be published at least one week prior to the voting on said by-law, and shall post in four ef the most public places in the said School District a Notice signed by him, setting forth concisely the objects of the by-law, and naming the hour, day and place for taking the votes for or against the said by-law. 4th—That the head of the Municipality shall, at the Municipal Hall in St. Anne, on the 12TH DAY OF JULY, A D. 1911, appoint in writing and signed by him, two persons to attend at the final summing up of the votes, and one person to attend at the polling place on behalf of the persons interested in and desirous of promoting the passing of the said by-law, and in the like manner on behalf of the persons interested in and desirous of opposing the passing of the said by-law. 5th—That the Clerk of the said Municipality shall, at the Municipal Hall at St. Anne, on the 21ST DAY OF JULY, A.D. 1911, at the hour of two o'clock in the afternoon, sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Dated at St. Anne this 8th day of June, A.D. 1911.

J. A. LACERTE,
Secretary-Treasurer
of Municipality of St. Anne.

Notice of Dissolution

Notice is hereby given that the partnership subsisting between us, the undersigned, as Mouvet & Co., of the City of St. Boniface has the day been resolved by mutual consent. All debts owing to the partnership are to be paid to Jules Mouvet at the said City of St. Boniface and all claims against the said partnership as to be presented to the said Jules Mouvet by whom the same will be paid

Dated at the City of St Boniface, the 7 day o' June A. D. 911

C. Vampoulle
P. Simonot
J. Mouvet

Witness: J. A. Cusson.

Chez Nous et Autour de Nous

—Nous regrettons d'apprendre que le Rev-Père Rousseau, S. J. est malade à l'hopital.

—M. Edouard Martel de Sandy Bay est en promenade chez sa famille depuis quelques jours

—M. J. T. Dumouchel est de retour de son voyage d'Europe enchanté de se retrouver parmi les siens.

—M. et Mme Alex. Larivière ont donnée dimanche dernier magnifique réception en l'honneur de M. et Mme Emile Jean.

—Mesdames Joseph Bernier, J. A. Marion, J. B. Leclerc Chs. Cusson et P. F. Soucy sont parties pour un voyage dans la province de Québec.

—M. J. A. Prendergast est arrivé samedi dernier d'un voyage à Détroit où il avait été comme représentant des Forestiers de St-Boniface.

—La distribution des prix à l'Ecole Provencher aura lieu vendredi le 30 courant à 9½ du matin. Les parents et amis sont priés d'y assister.

—M George Joyal annonce à ses amis et au public qu'au 1er aout il installera son établissement de barbier au coin des rues Aulneau et Masson.

—On demande un jeune homme comme apprenti dans le métier de plomberie S'adresser à Charette, Kirk Co. Limited, 510 rue Desmeurons, St-Boniface.

—Un incendie s'est déclaré ce matin a 4 heures à la boulangerie de M. Pierre Gosselin. Grâce à l'arrivée prompte de nos pompiers on a évité une conflagration désastreuse.

—Si vous avez besoin d'un lot à bon marché voyez C. A. Gareau ou si vous voulez une maison construite à votre goût et à des termes très faciles voyez M. C. A. Gareau, St-Boniface.

—Les Soeurs de Charité de l'Orphelinat St-Joseph offrent leurs plus sincères remerciements aux amis et bienfaiteurs de leurs orphelins pour leur concours au pique-nique de samedi le 17 courant.

—Son Honneur le Maire et Madame Bleau annoncent leur 25ème anniversaire de leur mariage le 6 juillet prochain. Une grand'messe sera chanté à 9 hrs du matin dans la cathédrale par Monseigneur Dugas V. G.

—Des nouvelles reçues de Dog Lake annoncent que la petiet fille de M et Mme W. Whiteway s'est brulé à mort dimanche dernier par suite d'un accident. L'enfant était âgé de 3 ans Nos sympathies à la famille éprouvée.

—L'Union Métisse de Ste Anne Man. donnera sa fête nationala à Ste Anne le 4 juillet. Il y aura grand'messe à 10 hrs. Aprés la messe la procession se formera pour se rendre sur le terrain du pique-nique, près de la station sur le lot 51, ou il y aura courses de chevaux de sang et de pony, course pour hommes et plusieurs autres amusements.

—Il nous fait plaisir d'apprendre que M L. Donat Collin vient d'être admis a la pratique de la médecine après avoir passé ses examens avec une très grande distinction à l'Université Laval. Les services du Dr. Collin ont été de suite retenu comme médecin interne à l'Hopital Notre-Dame Montréal. Honneur à notre jeune manitobain. Le Dr Collin est le fils de M. L. J. Collin marchand de St-Boniface.



PROMULGATION OF BY-LAW :

Notice is hereby given that the Council of the City of St. Boniface have passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned, namely :—

By-law No. 684—Opening of a lane between College and St. Joseph Streets, and Provencher and Dumoulin Streets.

By-law No. 685—Opening of Hamel St.

By-law No. 686—Fixing and limiting the assessment of the Rice Malting Company of Canada.

By law No. 687—Regulating procedure meetings of the Council.

By-law No. 688—To close certain streets and lanes and to open certain streets and lanes in the City of St. Boniface.

By-law No. 689—To open a certain lane and to close a certain lane in the City of St. Boniface.

By-law No 690—To open, produce and widen certain streets in the City of St. Boniface.

By-law No. 691—To open a certain street in the City of St. Boniface

By-law No. 692—Aldermen's salary for the year 1910.

By-law No.693—Rate of taxation for the year 1910.

By-law No. 694—To open a certain lane through lots in the City of St. Boniface.

By-law No. 695—To open a certain lane through lots in plan 76 in the City of St. Boniface.

By-law No. 696—To open a certain lane through lots in plan 76 in the City of St. Boniface.

By-law No. 697—To open a certain lane through lots in plan 64 in the City of St Boniface.

By-law No. 698—To open certain lanes and close certain lanes in block 8, plan 386, in the City of St. Boniface.

By-law No 699—Fixing and limiting the assessment of the Taggart Iron Works, Ltd.

By-law No. 700—To prevent persons from draining or discharging sewers into any river within the City of St Boniface.

By-law No. 701—Fixing and limiting the assessment of the Winnipeg Ceiling and Roofing Company.

By-Law No. 702—Fixing and limiting the assessment of the General Machinery Manufacturing Company, Ltd.

By-law No. 703—Fixing and limiting the assessment of the Winnipeg Steel Culvert Company Ltd.

By-law No. 704—To open a lane through lots between Tissot Street and Provencher Avenue from Archibald to Lafleche Streets.

By-law No. 706—Respecting the issuing of interim debentures relating to the Mission Street sewer in the City of St. Boniface.

By-law No. 707—Respecting the supply of electric power to the City of St Boniface, by the E. B. Reese Engineering Company, Ltd.

By-law No. 708—To change the names of bridges known as "Broadway" and "Norwood" bridges.

By-law No. 709—Changing the name of a street within the limits of the City of St. Boniface.

By-law No. 710—Re-construction of a spur track across Montcalm Street.

By-law No. 711—Construction of bitulithic pavement on College Street from Marion Street to Kitson Street.

By-law No. 712—Construction of bitulithic pavement on Horace Street, from Taché Avenue to College Street.

By-law No. 713—Construction of two twenty-four foot pavements on Provencher Avenue, from Laflèche Street to a point on the north side 130 feet distant from the westerly line of Laflèche Street, and on the south to a point 125 feet distant from the same line.

By-law No. 714—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Tissot Street from Archibald to Lafleche Streets

By-law No. 715—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on St Jean Baptiste Street from Provencher Avenue to LaVerendrye Street.

By-law No. 716—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on St.Jean Baptiste Street from Provencher Avenue to Hamel Street.

By-law No. 717—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Lafleche Street from Tissot Street to Provencher Avenue.

By-law No. 718—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on Aulneau Street from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 719—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Notre Dame St. from Taché Avenue to Thibault Street.

By-law No. 720—Construction of a 46 foot bitulithic pavement on Tache Avenue from Eugenie Street to St- Mar'ys Road.

By-law No. 721—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on Dumoulin Street from Tache Avenue to Thibault St.

By-law No 722—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on St. Joseph Street from Provencher Avenue to Aubert Street.

By-law No. 723—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Lorne Avenue from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 724—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Langevin Street from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 725—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Kitson Street from Tache Avenue to Langevin Street.

By-law No 726—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Monck Avenue from St. Mary's Road to McMillan Street.

By-law No. 727—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Dufferin Avenue from Cauchon to Patterson Streets.

By-law No. 728—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Lisgar Avenue from St. Mary's Road to Patterson Street.

By-law No. 729—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on St. Mary's Road from Marion St. to Taché Avenue.

By-law No. 730—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Cathedrale Avenue from Demeuron Street to Aulneau Street.

By-law No. 731—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Cauchon Street from St. Mary's Road to Lorne Avenue.

By-law No. 732—Consolidating by-laws Nos. 711 to 731, both inclusive.

By-law No. 733—City's share of cost of bitulithic pavements.

By-law No. 734—Construction of a granolithic sidewalk in front of lot 824, Plan 10, Provencher Avenue.

By-law No. 735—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of College Street from Dumoulin Street to LaVerandrye.

By-law No. 736—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Masson Street between Aulneau Street and Taché Avenue.

By-law No. 737—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Eugenie Street, from Langevin Street to a point 155 7/10 feet east.

By-law No. 738—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of St. Joseph Street from Aubert Street to La-Verandrye Street.

By-law No. 739—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Dumoulin Street from St. Joseph to College Streets.

By-law No. 740—Construction of a granolithic sidewalk on the east side of Lorne Avenue from Cauchon Street to Patterson Street.

By law No. 741—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of Lorne Avenue from Cauchon to Patterson Streets.

By-law No. 742—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of Monck Avenue from St. Mary's Road to McMillan Street.

By law No. 743—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of Archibald Street from Marion to Plinguet Streets.

By-law No 744—Construction of a granolithic sidewalk on the east side of Monck Avenue from St Mary's Road to McMillan Street.

By-law No 745—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Marion Street from DeMeuron Street to Archibald Street.

By-law No. 746—Construction of a granolithic sidewalk on the south side of Cauchon Street from St. Mary's Road to Lorne Avenue.

By-law No. 747—Consolidating by-laws Nos. 734 to 746, both inclusive.

By-law No. 748—Construction of a trunk sewer on Dawson Road from Messier to Plinguet Streets, and on Cartier Street from Plinguet to Mission Streets, and on Mission Street from Cartier Street to Red River.

By law No. 749—Construction of sewer on Eugenie Street from the east line of lot 8, block 13, plan 386, to Oak Avenue.

By-law No. 750 Construction of sewer on St. Joseph Street from the north limit of lot "A" plan 651, to St Mary's Road.

By law No. 751—Construction of a sewer on Oak Avenue from Marion Street to Goulet Street.

By-law No 752—Consolidating by laws Nos. 749 to 751, both inclusive.

By law No. 753—Grading of lanes in Plan 1357.

By-law No. 754—Grading of lanes in Plan 1507.

By-law No. 755—Grading of Dugas Street from Harper Avenue to Dawson Road.

By-law No. 756—Grading of Arnold Street from Oak Avenue to Dubuc Street.

By-law No 757—Grading lanes in Plan 1201, Plan 4, Plan 1441, and part of Plan 651, these plans being parts of parish lots No. 80, 81 and 82 of the parish of St. Boniface.

By-law No. 758—Grading of Marion Street from DeMeuron Street to Bourget Road.

By-law No. 759—Grading of streets in Plan 1507.

By law No. 760—Grading streets in Plan 1357.

By-law No. 761—Grading streets in Plans 1201, 4, 1095, 1441, and part of Plan 651, being parts of parish lots 80, 81 and 82 of the parish of st. Boniface.

By-law No. 762—Consolidating by-laws Nos. 753 to 761, both inclusive.

By-law No. 763—Construction of sewer connections on St. Mary's Road, fram Marion Street to Lisgar Avenue.

By-law No. 764—Construction of sewer connections on St. Mary's Road, from Lisgar to Taché Avenues.

By-law No. 765—Construction of sewer connections on St. Mary's Road, from Taché Avenue to Patterson Street.

By law No. 766—Construction of sewer connections on Oak Avenue, from Taché Avenue to Langevin Street.

By-law No. 767—Construction of sewer connections on Taché Avenue, from Eugenie Street to St. Mary's Road

By-law No. 768—Construction of sewer connections on Cathedrale Avenue from Aulneau Street to DeMeuron Street.

By-law No 769—Construction of sewer connections on Monck Avenue from St Mary's Road to McMillan Street.

By law No. 770—Construction of sewer connections on Lisgar Avenue from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 771—Construction of sewer connections on Lorne Avenue, from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 772—Construction of sewer connections on Dufferin Avenue, from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 773—Construction of sewer connections on Langevin Street, from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 774—Construction of sewer connections on Notre Dame Street, from Taché Avenue to Thibault Street

By-law No. 775—Construction of sewer connections on Cauchon Street, from St. Mary's Road to Lorne Avenue.

By law No. 776—Construction of sewer connections on Dubuc Street, from Oak Avenue to DeMeuron Street.

By-law No. 777—Construction of sewer connections on Tissot Street, from Archibald to Lafleche Streets.

By-law No. 778—Construction of sewer connections on Kitson Street, from Taché Avenue to Langevin Street.

By-law No. 779—Construction of sewer connections on Horace Street, from Tache Avenue to Langevin Street.

By-law No. 780—Construction of sewer connections on Dumoulin Street, from College Street to Thibault Street.

By-law No. 781—Construction of sewer connections on St. Jean Baptiste Street, from Provencher Avenue to Hamel Street.

By-law No. 782—Construction of sewer connections on Aulneau Street, from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 783—Consolidating by-laws Nos. 763 to 782, both inclusive.

By-law 784—Construction of a 15 foot cedar wood blocks pavement on Archibald Street, from Marion Street to St. Boniface Road.

All persons are hereby required to take notice that anyone desirous of applying to have such by-laws, or any one of them, or any part thereof quashed, must make his application for that purpose to a judge of Court of the King's Bench, sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice once a week, for three successive weeks in the newspapers called "THE NORWOOD PRESS" and "LE MANITOBA," or he will be too late to be heard in that behalf.

J. B. COTE,
City Clerk.

St. Boniface,
June 21st., 1911.

MANITOBA

La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées.

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à :

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LaRIVIERE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.
Winnipeg, Manitoba

HISTOIRE AFFLIGEANTE DU GENDARME INDULGENT

(Suite)

—Mais je ne l'ai pas fait exprès, voyons, de pêcher un ombre-chevalier! s'écria M. Cormenot. Ce n'est pas ma faute si celui-là s'est pri sà ma ligne! Ca se pêche à la mouche, d'abord, l'ombre-chevalier, et je pêchais à la boulette. Je vais le remettre à l'eau, si vous voulez.

—Il mourrait de sa blessure dit le gendarme: pollution des cours d'eau! C'est interdit. Bon Dieu de bon Dieu, que c'est embêtant!

Toute son attitude révélait une infinie compassion, une bienveillance attendrie. L'espoir rentra dans l'âme de M. Cormenot. Il tira une pièce de quarante sous de sa poche.

—Non, non, monsieur! fit le gendarme, éludant l'offre d'un geste, mais sans indignation. Ne vous inquiétez pas. Une contravention, on la dresse, mais ce n'est pas une raison pour que l'affaire suive son cours. J'arrangerai ça: on n'est pas des brutes. Je dirai les circonstances de la cause. Pour un ombro-chevalier, perdre une si belle pêche, quelle misère!

—Perdre ma pêche?...interrogea M. Cormenot.

—Eh oui, dit le gendarme, il faut que je la confisque. Bon Dieu de bon Dieu, que c'est embêtant!

M. Cormenot doutait qu'il eût, dans l'espèce, le droit de confiscation Mais il ne protesta point, espérant que l'abandon de ses prises finirait d'amollir le cœur de ce gendarme si poli.

—Vous ne confisquez pas mes instruments de pêche, au moins? fit-il avec un sourire et pour faire bonne mine.

—Non, monsieur, non, dit le gendarme. On n'est pas des Turcs. Emportez tout ça allez!

M. Cormenot, étouffant mal un soupir, commença de ramaser ses boulettes d'appât et la caisse où il avait mi ses grosses boules d'amorçage.

—On voit que vous savez pêcher! dit le gendarme, flatteur. Qu'est-ce que c'est que ces boules-là?

—C'est le mélange Florent, un mélange antique, mais le meilleur, déclara M. Cormenot avec un peu de vanité: du croton cascarilla, de l'argile, de l'écorce d'encens, de la myrrhe, de la farine d'orge détrempée dans du vin, du foie de porc, de l'ail et du sable fin. C'est merveilleux. Et ça ne sent pas mauvais. c'est délicat.

—Et ça amuse le poisson, ça le grise, fit le gendarme.

—C'est idiôt, de dire que ça le grise, protesta M. Cormenot, c'est absolument idiot!

—Bien sûr, bien sûr! concéda le gendarme toujours bénévole. Allons, au revoir, monsieur, et tous mes regrets.

—Gendarme, interrogea timidement M. Cormenot, est-ce que ça suivra son cours?...

—Ne vous inquiétez pas, dit le gendarme c'est des petits malheurs. Vous avez votre concience pour vous, n'est-cé pas?

M. Cormenot avait sa conscience pour lui. Et ce gendarme avait été si poli qu'en rentrant chez lui il ne songeait plus guère qu'à la perte de sa pêche et de sa gibecière. Ce fut donc avec une profonde stupeur qu'il reçut, quelques jours plus tard, une assignation à comparaître devant le tribunal correctionnel de Brantes, ((pourcontravention aux ordonnances et décrets sur la police de la pêche, délit de pêche, injures à un agent de la force publique et tentative de corruption d'un fonctionnaire))

—Ah! le c...!gémit M. Cormenot en pensant au gendarme.

Toutefois, il espéra encore, au fond de l'âme, qu'il n'y avait là qu'une erreur. Sa bonne foi ne pourait manquer d'éclater au grand jour de l'audience, et on saurait bien comment les choses s'étaient passées. Mais on n'avait pas idée de mettre autant de mensonges dans une citation. Celle-ci avait été mal rédigée, on n'avait pas compris le procès-verbal, sûrement!

L'attitude du gendarme, qu'il reucontra faisant les cent pas, en grand uniforme, sur la place du Palais, le confirma dans cette opinion. La candeur, l'indulgence, la bonne volonté étaient peintes sur les traits de ce modeste serviteur de l'Etat.

—Quelle surprise! dit-il, allant tout droit à M Cormenot. Hein? Ca adonc suivi son cours! Je ne l'aurais ja mais cru Faut-il qu'il soient rosses, au Parquet! Mais j'arrangerai ça, allez, jarrangerai ça; je témoignerai en votre faveur.

L'espérance rentra dans l'âme du pêcheur inquiet. Et quand on appela sa cause, il attendit, avec confiance, les explications du gendarme.

Le gendarme prit, en effet, la parole avec aménité.

—Le 22 janvier 1910, dit-il j'ai dû dresser contravention à l'inculpé pour pêche, en temps prohibé, d'un poisson qu'il a reconnu être un ombre-chevalier.

—Par exmple! s'écria M. Cormenot, c'est moi qui lui ai dit le nom du poisson. Il n'en savait rien, ce gendarme, Ah! que j'ai été bête!

—Sur mon observation que c'était un poisson prohibé, poursuivit le gendarme l'inculpé ici présent m'a répondu avec légèreté que c'était plutôt rare d'avoir le bonheur de le pêcher dans la Bresle, et il n'a manifesté aucun regret. Lui ayant alors dressé procès-verbal, il tenté de m'offrir une pièce de deux francs, et, sur mon refus a voulu dissimuler des boulettes d'amorçage dont il a dû ensuite m'avouer la composition ennivrante, pernicieuse au poisson. Lui en ayant fait reproche, comme étant contraire aux décrets et ordonnances, l'inculpé n'a manifesté aucun regret de sa conduite et m'a donné le nom d'idiot, étant en uniforme et verbalisant dans l'exercice de mes fonctions.

—Ah! cria M. Cormenot, la cr...

Mais son avocat le fit taire, craignant qu'il n'aggravât son cas.

M. Cormenot s'entendit condamner à trois cents francs d'amende et à un mois de prison ((seulement))le maximum étant de cinq cents, ((en considération de ce qu'il n'avait encore subi aucune peine)), et de ce qu'il était de bonne vie et mœurs, ce que fit valoir son défenseur

Celui-ci s'empressa de le suivre hors du tribunal, craignant que son client ne se livrât à des manifestations funeste.

M Cormenot, en effet s'était précipité sur le gendarme.

Mais le gendarme le regarda venir avec un air de bénignité qui donnait quelque chose de sublime à sa figure à fois douce et mâle. Et avant que le comdamné eût ouvert la bouche.

—Hein, fit il ils vous ont salé! Mais je connais le geôlier de la prison, et si vous voulez..

M. Cormenot refusa d'en écouter davantage.

PIERRE MILLE.

Le grand Cirque de famille Howe's de Londres

Il y a plusieurs choses qui méritent attention dans le Cirque de Howe et les villes qu'il visite sont heureuses.

Il y a des représentations qui n'ont jamais été vues en Amérique avant l'organisation de ce cirque en 1911, car les frais de telles représentations étaient grands et les artistes ne pouvaient être payés à leur juste valeur.

Les acrobates de Eddy font des tours n'ont jamais été vus.

Le cirque viendra à St-Boniface vendredi le 7 juillet.

LISEZ "LE MANITOBA"

ANNONCEZ

DANS

'Le Manitoba'